



## Grand-Est Meuble : mise en ligne d'un nouveau site Internet

Le 2 décembre dernier a été homologuée par l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) la première indication géographique de produits manufacturés en France : il s'agit du "Siège de Liffol". L'association **Plab** (Pôle lorrain de l'ameublement bois), regroupant les fabricants de sièges, de fauteuils et de canapés a quant à elle été reconnue ODG, Organisme de défense et de gestion, et se voit déléguer la gestion de l'indication géographique.

C'est la première indication géographique homologuée par l'INPI depuis l'entrée en vigueur du dispositif, instauré par le ministère de l'Economie et des Finances par la loi dite "consommation" (décret d'application n° 2015-595 du 2 juin 2015 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation). L'indication géographique "Siège de Liffol" concerne les sièges issus de techniques de fabrication traditionnelles ou innovantes répondant aux critères propres à la zone géographiques du bassin de Liffol-le-Grand.

Afin d'assurer la promotion de l'indication géographique, mais aussi d'informer les consommateurs sans oublier de protéger les fabricants, le 10 février dernier ont été mis en ligne :

- le site internet [www.siegedeliffol.fr](http://www.siegedeliffol.fr) entièrement consacré à l'indication géographique, avec de nombreuses informations générales (décrets, cahier des charges, étapes de fabrication...), un annuaire des opérateurs certifiés, une bibliothèque de photos, des actualités et une revue de presse. Ce site internet est adapté à une lecture multi-supports comme l'ordinateur, la tablette ou encore le smartphone ;
- la page facebook [www.facebook.com/siegedeliffol](http://www.facebook.com/siegedeliffol), entièrement consacrée à l'indication géographique avec un début d'existence et surtout une vie quotidienne à imaginer.